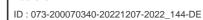
Publié le



Département de la Savoie République Française

Délibération numéro 2022 - 144

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 07 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 décembre à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.

La convocation a été envoyée en date du 30 novembre 2022.

<u>Présents</u>: Jacques ARNOUX, Pierre VALLERIX (suppléant de Roland AVENIERE), Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

<u>Absents</u>: Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Christian CHIALE, Agnès BALZER, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE.

Procurations: Natacha BRENIER à Erica SANDFORD
François CAMBERLIN à Denise MELOT
Laure MAURETTE à Jean-Claude RAFFIN

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 22

Nombre de pouvoirs : 03 Nombre de votants : 25

Monsieur Pierre VALLERIX a été désigné secrétaire de séance.

<u>Objet</u>: Réhabilitation et réaménagement du bike park des Marmottons Station de la Norma

- Attribution marchés publics de travaux

Monsieur François CHEMIN, Vice-président et Président de la Commission d'Analyse des Offres, rappelle à l'assemblée le programme d'aménagements VTT sur le territoire de Haute Maurienne Vanoise validé en séance du Conseil communautaire du 09 janvier 2019, puis mis à jour le 04 mai 2022.

Dans ce cadre, la CCHMV a programmé et inscrit au budget primitif 2022 les travaux de réhabilitation et réaménagement du bike park des Marmottons sur la station de La Norma.

Pour la réalisation de ces travaux une consultation des entreprises a été lancée sous la forme de la procédure adaptée.

Caractéristiques de la consultation :

- Lot 1 : Terrassement et création de cheminement
- Lot 2 : Création et installation de modules en bois
- Lot 3 : Signalétique

La Commission d'Analyse des Offres s'est réunie à deux reprises pour donner son avis sur le choix des offres économiquement les plus avantageuses.

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Publié le



ID: 073-200070340-20221207-2022_144-DE

La Commission propose:

- De déclarer infructueux le lot 1 (aucun candidat),
- De déclarer sans suite le lot 2 pour motifs budgétaire et financier,
- De mettre en attente l'attribution du lot 3 en lien avec l'attribution à venir des lots 1 et 2.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil communautaire,

Vu l'exposé de Monsieur le Vice-président,

Vu les propositions d'attribution de la Commission d'Analyse des Offres,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement de cette opération ;
- **Déclare** infructueux le lot 1,
- **Déclare** sans suite le lot 2 pour motifs budgétaire et financier,
- **Décide** de mettre en attente l'attribution du lot 3 en lien avec l'attribution à venir des lots 1 et 2,
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour. Pour copie conforme, Modane, le 09 décembre 2022.

> Le Président C.SIMON